Un curieux accident à Bergues

(Ph. Lemaire.)

Un puissant tracteur, attelé à une grosse remorque chargée de fûts d'essence, se rendait vendredi soir de Dunkerque à Sedan, lorsque dans le virage qui précède le passage de la Porte de Dunkerque, à Bergues, un ressort arrière de la remorque se cassa. De ce fait, le lourd véhicule dérapa et arracha sur une dizaine de mètres le parapet, tandis que toute la cargaison tombait dans le canal. De ce fait, la circulation fut interrompue jusque hier après-midi.

Le plébiscite sarrois

La Société des Nations pourra partager le territoire

Comme nous l'avons déjà expliqué, le vote du 13 janvier laissera la Société des Nations entièrement maîtresse de l'interprétation des résultats du plébiscite.

Contrairement aux affirmations répétées de la propagande allemande, le Traité de Versailles ne demande pas au plébiscite sarrois du 13 janvier 1935 de dégager une majorité sur l'ensemble du territoire.

Le Traité prescrit au contraire :

1° Que le vote sera enregistré par bourgmestrerie (le territoire en comporte 83).;

2° Qu'une décision sera prise ensuite par la S.D.N. en tenant compte des résultats du plébiscite ;

3° Que cette décision de la S.D.N. attribuera la souveraineté sur tout ou partie du territoire, à la S.D.N., à la France ou au Reich.

Ces dispositions permettent de considérer le partage du territoire comme une solution possible, au cas où le maintien du statu quo n'obtiendrait pas une majorité suffisante, et qui rappellerait celle qui a été prise lors du plébiscite de Haute-Silésie.

Elle serait d'ailleurs extrêmement favorable : en cas d'attribution de territoires au Reich, elle éviterait la panique des non-hitlériens, exposés à être massacrés ou, tout au moins, gravement molestés. Ils trouveraient, en Sarre même, un refuge assuré. La France, ainsi, ne serait pas obligée de recueillir des dizaines de milliers de Sarrois victimes de leur vote pour la France.

L'attitude des catholiques

On l'a répété souvent : c'est l'attitude et le vote des catholiques qui aura la plus grande influence sur les résultats du scrutin.

Le Vatican s'est maintenu dans une stricte neutralité.

Mais les évêques allemands viennent de publier un mandement dans lequel il est prescrit que dans toutes les églises du Reich trois prières seront dites au matin du 13 janvier pour obtenir une issue du plébiscite favorable à l'Allemagne.

Ces mandements ont été lus dimanche dans les églises de la Sarre, lesquelles dépendent des évêchés allemands de Spire et de Spandau.

Et les doyens de la Sarre ont rédigé un manifeste dans lequel ils se prononcent pour le retour de la Sarre à l'Allemagne.

Le journal catholique « Die Neue Saarpost » dénonce la pression qu'ont subie les doyens pour donner leur signature à ce manifeste. Elle dit :

« Dans les milieux touchant à ces doyens, on assure que cette déclaration est née de la manière suivante : le prélat, Dr Schlich qui, par ordre supérieur a conçu la déclaration, a appelé téléphoniquement chacun des doyens de la Sarre, en lui disant : « Les autres confrères ont déjà signé, il ne manque que votre signature. »

« En réalité, il n'y en avait que trois qui avaient déjà signé. Ainsi, chacun des doyens suivants croyait être le dernier à signer. Nous savons, de plus d'un signataire, qu'ils se sont défendus jusqu'à l'extrême limite, mais quand on a fait appel à leur devoir d'obéissance, ils ont donné leur adhésion.

« D'autre part, de nombreux coups de téléphone qui nous sont parvenus hier, de la part d'ecclésiastiques, ne nous permettent pas d'admettre que les doyens ont fait leur déclarations au nom de l'ensemble du clergé sarrois.

« Les signataires voulaient simplement faire une déclaration de neutralité du clergé, et ils furent très étonnés, hier matin, de voir que cette déclaration avait été falsifiée et transformée en une déclaration de retour inconditionnelle à l'Allemagne.

« Immédiatement après la déclaration dans la « Sarrebrucker Landeszeitung », plusieurs doyens nous ont priés par téléphone d'affirmer que le clergé désire que chaque catholique soit assuré personnellement de sa pleine et illimitée liberté de conscience. »

On voit que l'Allemagne ne recule devant aucun moyen pour influencer le vote des Sarrois.

La propagande hitlérienne

Sarrebrück, 5 janvier. — Des colporteurs, qu'on suppose appartenir au « Front allemand », ont distribué des tracts de couleur rouge, portant en grasses lettres : « Attention ! Le 6 janvier, rendez-vous de tous les chenapans, voleurs, traîtres et de tous les criminels sur le Kieselhumes. Thème de la manifestation : Où irons-nous après le 13 janvier 1935 ? »

Le Kieselhumes est l'endroit où aura lieu dimanche la manifestation du « Front antihitlérien. »

Les démonstrations allemandes à la veille du plébiscite

Berlin, 5 janvier. — Le soir du 12 janvier, veille du plébiscite de la Sarre, de grands feux seront allumés, en Allemagne, au sommet de la plupart des monts proches de la frontière sarroise, de la vallée de la Moselle au Palatinat, afin de saluer les Allemands de la Sarre.

De 18 heures à 20 heures, avant cet embrasement, toutes les cloches des églises limitrophes de la Sarre sonneront à toute volée. La population allemande des localités de cette région frontière se rassemblera et entonnera les hymnes nationaux du Reich.

APRÈS LA CINQUIÈME LOI SUR LES BLÉS

« Le pain devrait baisser de 10 sous au kilo » dit M. Emmanuel Lanthiez

On nous communique :

Parmi les quatre corporations intéressées dans la production du blé et sa transformation en pain, certaines d'entre elles ont donné leur point de vue.

Reste celui des producteurs et celui des consommateurs.

Les ayant toujours considérés ensemble, je ne veux pas encore les séparer, puisque comme producteurs nous représentons également presque la moitié des consommateurs, ce qui est appréciable.

La cinquième loi sur le blé, à la suite de quatre lois et de nombreux décrets, est loin de donner satisfaction à la culture, puisque, à notre sens, elle met la charrue avant les bœufs.

En effet, l'assainissement préalable du marché du blé était la seule façon d'agir pour un maintien possible des cours du blé : seule façon d'agir qui subsiste, car toutes les lois parlementaires ne peuvent aller à l'encontre des grandes lois naturelles que les hommes sont obligés de subir, envers et contre tous.

Ceci dit, et après avoir constaté que seuls les représentants des agriculteurs ne furent pas reçus par le chef du Gouvernement, je ne veux épiloguer davantage; revenons-en aux effets de cette cinquième loi et de son décret d'application, concernant les pourcentages minima de blé reporté 33, des blés stockés et libres 34 à mettre en œuvre par la meunerie.

Si l'on prend en considération : 1° L'extraction d'une « farine française » (Voir décret à ce sujet); 2° L'amélioration de la valeur boulangère des blés employés; 3° Le pourcentage de réduction des marges de mouture et de panification qu'avait proposé M. Flandin lui-même; 4° L'application pour les blés libres de leur prix réellement payé et pratiqué « hors cote », la cote officielle restant toujours curieusement sous la même rubrique « pas d'affaires », on constate alors que le pain devrait baisser, non pas de 25 centimes au kilo, comme l'indiquait notre chef du Gouvernement, à titre de « cadeau de Noël », mais presque du double, surtout pour la miche familiale d'un poids minimum de trois livres!

Emmanuel Lanthiez,
ancien président du Comité interprofessionnel de défense du marché du blé du département du Nord.

— L'épidémie de malaria qui sévit depuis quelque temps à Ceylan, continue de s'étendre et a atteint des proportions tout à fait alarmantes. Dans un seul district, 250.000 personnes ont été atteintes du mal et 2.000 d'entre elles ont déjà succombé. La mortalité est particulièrement élevée parmi les femmes et les enfants.

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 6 janvier :

Aujourd'hui : Epiphanie; demain, sainte Mélanie.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 8.

Lune: Nouvelle lune le 5.

Prévisions météorologiques pour la journée du 6 janvier (Région Nord): Temps plus doux, ciel nuageux ou très nuageux, devenant très nuageux ou couvert; brumeux avec quelques pluies ou petite bruines; vent du secteur Nord-Ouest revenant à Ouest modéré; température diurne plus élevée; minimum de température inchangé.

Médecins de garde: (A n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): MM. les docteurs Prouvost, 18, rue de Lille (Tél.: 356.38) et Van den Bosch, 216, rue Jouffroy (Tél.: 339.30).

Pharmacies de garde: MM. Magron, 30, rue du Maréchal-Foch et Chavatte, 88, rue de France.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 10 h. 30.

Œuvres de Saint-François Régis, rue Richard-Lenoir: de 10 à 12 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elisabeth, 57, rue de Rocroy: fermée.

Musée Weerts (Hôtel de Ville): de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles: de 10 à 12 h.

Bains Municipaux: Piscine: de 8 à 11 h.

Fédération des sociétés dramatiques catholiques, 71, rue Descartes: Permanence de 11 h. à 12 h.

Médaillés et soldats coloniaux: à 10 h., assemblée générale, Café Beaucamp, place Ste-Elisabeth.

Hippodrome-Théâtre: à 15 h.: «L'Amour» par les Tournées Baret.

La soirée du Cercle militaire

Avec son éclat accoutumé, la soirée du Cercle militaire a attiré samedi, dans les salons du Cercle de l'Industrie une foule considérable où les uniformes étaient en nombre.

C'est le président du Cercle, M. le général Bossu, qui faisait les honneurs à ses invités, entouré du lieutenant-colonel Robyn, du commandant Deldalle, du capitaine Desruelles, de M. René Wibaux, président de la Société d'Entr'aide de la Légion d'honneur.

De nombreuses personnalités se pressaient à cette fête brillante: M. le général Miquel, représentant le général commandant la 1re Région; M. le général Becker, du cadre de réserve; M. Luzy, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet du Nord; M. Jules Joire, président du Tribunal de commerce de Tourcoing; M. Eugène Rasson, président du Tribunal de commerce de Roubaix; Me Arnoux, ancien bâtonnier; M. le commandant Grotard, président du Cercle militaire de Lille; M. Maurice Dubrulle, président du Comité international de la laine; M. Noblet, administrateur des Hospices, etc...

Le Jazz Nys fit merveille et la fête se poursuivit jusqu'à l'aube.

Elle fut entrecoupée par un divertissement de qualité: le quadrille des lanciers qu'animèrent avec beaucoup de goût et de talent des jeunes hommes, qui, avec leurs partenaires, en costume d'époque, évoquèrent le temps où l'on soupirait que « la République était belle »!...

En résumé, ce furent des heures charmantes pour lesquelles le Cercle militaire a droit à la reconnaissance de tous ses invités.

POUR LES COIFFEURS, Démonstration Indéfrisable MAIER, SANS FIL, au Palais de la Bière, Lille, lundi de 14 h à minuit.d

A la Chambre de Commerce

Accidents du travail. — Proposition de loi. — La Chambre de commerce a étudié une *proposition de loi, déposée par M. Meck*, député, et reproduisant celle contre laquelle notre Compagnie s'était déjà prononcée en 1929.

Cette proposition, qui a pour objet d'étendre l'application de la loi du 9 avril 1898 aux accidents survenus entre le domicile et le lieu du travail, déformerait l'esprit de cette loi, dont la jurisprudence a fait une interprétation déjà très large mais limitée logiquement aux cas où la subordination des salariés à l'employeur est effective.

Elle donnerait lieu à de telles difficultés pratiques de réalisation qu'on ne peut l'envisager sérieusement.

Elle aggraverait les charges des entreprises et contribuerait ainsi à augmenter le malaise économique.

Elle se justifie d'autant moins que la loi des Assurances sociales couvre le risque en question et qu'il convient de le lui laisser.

En conséquence, la Chambre de commerce de Roubaix émet le vœu que la proposition de loi no 3.657, déposée par M Meck, député, soit rejetée.

La laine dans les adjudications. — S'associant à un vœu de la Chambre de commerce de Tourcoing, la Chambre de commerce de Roubaix demande que dans les adjudications, qui vont avoir lieu au titre du plan de grands travaux, les matelas de laine soient substitués aux matelas métalliques, que demandent certaines administrations.

Elle fait remarquer que la laine présente des qualités d'ordre technique et hygiénique irremplaçables et que les matelas de laine coûtent moins cher que les matelas métalliques. Elle considère encore que ces achats devant être imputés aux crédits du plan de grands travaux, dont l'objet est de venir en aide aux régions les plus touchées par le chômage, il ne serait que juste de réserver à notre région, si peu avantagée par ce plan, alors qu'elle est l'une des plus atteintes par la crise, les commandes qu'elle est en mesure de fournir.

Patente des négociants en tissus. — La Chambre a décidé d'intervenir auprès des Pouvoirs publics à propos de certaines anomalies, qui lui ont été signalées dans le classement à la patente des négociants en tissus.

OUVERTURE DU CABINET MÉDICAL DU DOCTEUR Jean PEINGNEZ, 82, rue des Sept-Ponts. - Consultations tous les jours, de 13 à 15 heures. En plus, mardi et vendredi, de 17 à 19 heures, et dimanche matin, de 9 à 11 heures. 23695

Une noyée inconnue portant des plaies à la tête est retirée du canal

L'autopsie démontre que ces blessures ont été faites par une gaffe en ramenant le corps

Au quai de Calais, entre le pont Morel et de la Galeté, on trouve une écluse que l'on appelle l'écluse de l'Union. C'est la que samedi, vers 8 h. du matin, la péniche « Laure », pilotée par le patron Louis Selomme, 32 ans, de Pont-à-Vendin, voulait passer.

L'éclusier, M. Albert Struyvelt, se mit en devoir d'ouvrir les battants de l'écluse pour livrer passage à la péniche. Mais malgré tous les efforts l'un de ces battants ne pouvait s'ouvrir à fond et, empêché par un obstacle, refusait de se loger dans son alvéole.

L'éclusier et le bateler, tous deux armés d'une gaffe, tentèrent de ramener cet obstacle qui, au fond de l'eau, empêchait le bon fonctionnement de la gigantesque porte.

Les deux hommes durent s'y reprendre à plusieurs fois, l'obstacle échappant à leurs tâtonnements. Soudain l'une des gaffes accrocha un objet pesant. Les deux hommes unirent leurs efforts pour le ramener à la surface... et peu après c'est un cadavre de femme qui apparut à leurs yeux.

Le corps fut ramené sur la berge et la police fut aussitôt alertée. Certes, il n'est pas rare que l'on repêche des noyés au canal. Mais ici le cadavre portait à la tête deux énormes blessures et M. le docteur Descarpentries, qui avait été mandé pour procéder aux constatations médicales, refusa le permis d'inhumer.

M. André, commissaire de police du quartier, et M. Moulin, chef de la Sûreté vinrent peu après enquêter.

Sur le cadavre, on ne trouva rien, ni papier ni argent. Il fut donc impossible d'en connaître l'identité. Il s'agit d'une femme paraissant âgée de 45 ans environ, très pauvrement vêtue. Elle était habillée d'un tricot de laine grise et d'une robe noire. Elle portait des souliers noirs et des bas bleus. Une broche en forme de raquette de tennis ornait son tricot.

Comme signes particuliers, ajoutons que la femme n'a plus que deux dents à la mâchoire supérieure. Elle porte la cicatrice d'une opération au ventre, et des traces de brûlures anciennes à l'épaule, au bras et à la hanche.

Le corps fut transporté à la morgue de l'hôpital « La Fraternité » où M. le docteur Vielledent, médecin-légiste commis par le parquet, vint vers 15 h., opérer une autopsie.

Les plaies que le cadavre porte à la tête ont été faites après la mort et sans nul doute par des gaffes.

La mort est due tout simplement à une asphyxie par immersion. Le cadavre n'a pas dû séjourner longtemps dans l'eau, guère plus d'une douzaine d'heures.

Il s'agit donc d'un accident ou d'un suicide qui a dû se produire par conséquent au cours de la soirée de vendredi.

Bien que toute idée de crime doive être écartée, la police n'en continue pas moins ses recherches pour identifier l'inconnue du quai de Calais.

JEAN, CHAPELIER SPÉCIALISTE
Fabricant, 21, rue de Lannoy, ROUBAIX
LE MEILLEUR CHAPELIER, LE MOINS CHER. 23673

LA GRANDE SEMAINE-RÉCLAME DE L'UNION DES COMMERÇANTS DU CENTRE

Comme nous l'annoncions hier — et notre dernière page en faisait foi — nous sommes dans la grande semaine commerciale du Centre.

Occasions, soldes, « moutons à cinq pattes », voilà ce qu'on peut y trouver et dont tous voudront profiter.

Véritable braderie d'hiver répartie sur toute une semaine, elle connaît comme la braderie de juillet un grand succès parmi les Roubaisiens.

« NOVOL », PROCÉDÉ AMÉRICAIN
Une minute de sommeil, perte et extraction sans piqûre et sans douleur. - Clinique MOUSSALLI, 93, rue du Collège, Roubaix. Extraction piqûre, 5 fr. Au « Novol », 15 fr. DENTIERS : toute la gamme depuis 400 fr. 21283

LA CONFÉRENCE DE M. BERTRAND A L'AMICALE-PHOTO

Une assistance fort nombreuse et choisie que fut donnée, vendredi soir, au siège de la Société, la conférence de M. Paul Bertrand sur la Flandre et l'Artois.

M. Fauvarque, président de l'A.P.R. présenta M. Bertrand bien connu des amateurs photographes. Le conférencier remerciant le président, rappela combien vif était son plaisir de se retrouver à Roubaix.

Comme toujours, M. Bertrand charma son auditoire, lui faisant faire le plus beau voyage qui soit dans nos régions que nous pensions bien connaître, mais qu'il a pourtant, grâce à son talent d'artiste photographe, su nous faire voir sous des angles flatteurs que nous ne connaissions pas. Trois cent cinquante clichés défilèrent à l'écran, nous faisant d'abord visiter la côte vers Dunkerque et Calais, puis rentrant à l'intérieur du territoire, nous avons vu les jolis coins de la région de Cassel et d'Hazebrouck aux pittoresques moulins, puis vint la visite complète d'une mine, d'usines textiles, d'une verrerie, d'une émaillerie, d'une brasserie, etc...

Un court entr'acte eut lieu pendant lequel M. Bertrand fit distribuer de jolies photos souvenir de cette séance.

Puis la conférence reprit emmenant cette fois l'auditoire dans le Boulonnais pour terminer dans la région de Paris-Plage.

En quelques mots aimables M. Fauvarque remercia M. Bertrand de son intéressante causerie. Des applaudissements unanimes avaient salué à maintes reprises les présentations de M. Bertrand, témoignant toute l'admiration des spectateurs, qui se retirèrent enchantés de cette belle soirée.

LES CONFÉRENCES DU R.P. ROBBE SUR LE FOYER

C'est le mardi 8 janvier, à 15 h. 30, qu'aura lieu à la Sainte Famille, 43, rue de Lille, la troisième conférence du R. P. Robbe, S. J., sur le foyer. Le conférencier traitera spécialement du sujet suivant : « Les impérieux devoirs ».

Mort de M. Pierre Dillies, trésorier et fondateur de la société colombophile « La Concorde »

Nous apprenons la mort après une longue et douloureuse maladie de M. Pierre Dillies, membre-fondateur et trésorier du Cercle colombophile « La Concorde ».

La Commission prie tous les membres et amis de la société d'assister aux funérailles qui auront lieu le mardi 8 janvier, à 8 h. 30. Réunion à l'église Saint-Joseph, à 8 h. 15.

Au Fonds municipal de chômage

Voici la liste des secours alloués pour la semaine du 30 décembre 1934 au 5 janvier 1935 aux sans-travail roubaisiens: chômeurs à 7 fr., 5.920; chômeurs à 4 fr., 928; conjoints à 4 fr., 1.579; ascendants à 4 fr., 77; mineurs à 3 fr. 50, 3.519, soit un total de 12.023 personnes, pour une somme globale de 430.226 fr.

A cette somme viennent s'ajouter les subventions exceptionnelles allouées par la ville aux caisses syndicales de chômage qui, pour la semaine du 23 au 29 décembre 1934 se sont élevées à 13.651 fr. 11.

Deux autos entrent en collision

Samedi matin un léger accident s'est produit à l'angle des rues de Beaucrewaert et des Fossés. A cet endroit, une auto pilotée par M. Marcel Wastel, 24 ans, domicilié, 26, rue de Sailly, à Touffiers, est entrée en collision avec une autre auto que conduisait M. Laurent Winants, 51 ans, fabricant, 54, rue Jules-Guesde. Tout s'est borné fort heureusement à de simples dégâts de part et d'autre.

Deux vélos disparaissent rue Pierre-de-Roubaix
L'un d'eux est retrouvé détérioré rue des Longues-Haies

Samedi après-midi, deux cyclistes, MM. Maurice Lombaere, peintre, 31, rue Soult et César Frémerie, mécanicien, 42, rue Buffon, étaient entrés dans un café, 36, rue Pierre-de-Roubaix où, devant une consommation, ils entamèrent une conversation.

Les deux cyclistes avaient laissé leurs vélos contre la façade du café. Quand ils sortirent de l'établissement, les vélos n'étaient plus là... Des bécaniers avaient opéré et les deux cyclistes n'eurent plus que la ressource d'aller déposer une plainte.

Mais l'un des voleurs ne devait pas aller loin. En effet, peu après on apprenait qu'un vélo avait été trouvé par un boucher sur la chaussée de la rue des Longues-Haies: c'était la bicyclette de M. Frémerie. Malheureusement la machine était en piteux état. Le cadre était tordu et la roue arrière démolie. On croit fort qu'elle aura été écrasée par un camion-auto.

Quant à celui qui l'enleva à la porte du cabaret, on en est sans nouvelles, pas plus d'ailleurs que de son compère qui s'appropria au même endroit la bicyclette de M. Lombaere. La Sûreté les recherche.

Tout leur est bon

M. Désiré Descarpentries, 30 ans, brocanteur, domicilié 12 bis, boulevard de Strasbourg, a constaté hier matin que son hangar où il abrite le produit de ses « brocantes » avait reçu la visite d'un indésirable. Il constata, en effet, la disparition d'un petit moteur électrique d'une force de 1/4 de cheval. M. Descarpentries a déposé une plainte, et la Sûreté recherche le voleur.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS. — M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé un procès-verbal à un domestique, Alfred Groven, âgé de 32 ans, domicilié rue de l'Alma, fort Fresnes, 26, lequel au cours d'une dispute, a donné des coups à sa femme, née Madeleine Hos, 31 ans, soigneuse.

LA DÉCLARATION DES DOMESTIQUES. — Les employeurs sont tenus, sous peine du doublement de la taxe, de faire dans le courant du mois de janvier, la déclaration du nombre et du sexe des domestiques (y compris les chauffeurs et les jardiniers) attachés à la personne, qu'ils soient ou non logés, des précepteurs, précepteurices et gouvernantes, à leur service au 1er janvier 1935.

Les personnes ayant fait une déclaration l'année dernière recevront à domicile un questionnaire qui devra être retourné à la Mairie ou remis à l'appariteur au rez-de-chaussée, avant le 31 janvier 1935.

Les nouveaux imposables devront retirer ce questionnaire à la Mairie de Roubaix, 2me étage, porte 23, ou à l'appariteur au rez-de-chaussée.

LA TAXE MUNICIPALE sur les CHIENS. — Incessamment aura lieu à domicile le recensement des chiens en vue de l'établissement de la taxe pour 1935.

Pour cette imposition, les chiens sont classés en deux catégories.

Le classement n'est déterminé ni par l'âge ni par la taille, ni par la race, mais par l'utilisation effective.

Les chiens pouvant être classés dans les deux catégories seront obligatoirement classés dans celle dont la taxe est la plus élevée.

1re catégorie. — Il faut entendre tout animal qui, non préposé spécialement à la garde, est laissé en liberté, est admis dans les maisons ou appartements, accompagne son maître dans ses sorties et ses promenades; les chiens servant à la chasse.

2me catégorie. — Il s'agit des chiens affectés exclusivement à la garde et non compris dans la catégorie précédente.

Le contrôle en cours d'année est exercé au moyen de médailles remises aux propriétaires de chiens de 1re catégorie, médailles qui doivent être attachées au collier des animaux.

Seuls les chiens de 1re catégorie, porteurs de médaille, peuvent être rencontrés dans la rue.

Les infractions entraînent le triplement de la taxe afférente à la catégorie à laquelle le chiens ayant fait l'objet d'une fausse déclaration aurait dû être classé.

AUX DÉBITANTS DE BOISSONS. — Le syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, invite ses adhérents à assister à la réunion organisée par la Fédération des syndicats commerciaux de Roubaix et ses cantons, qui aura lieu le mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, Grande-Rue à Roubaix. On y traitera: La situation du petit commerçant et les décrets-lois ».

AVIS AUX CHOMEURS. — Nous rappelons aux chômeurs qu'il n'y a pas de pointage lundi matin, mais mardi après-midi comme d'habitude.

Les bureaux de la rue Marie-Buisine seront fermés toute la journée du lundi 7 janvier.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Aujourd'hui dimanche, permanence de 10 à 12 h., au siège, 67, rue des Fabricants, 2me étage (ancienne école). Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans (salaires payés en 1934). De service: M. Dobbelaere.

CHEZ LES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Les membres détenant encore des listes de souscriptions pour les jouets de Noël sont invités à les faire rentrer d'urgence au siège, 46, boulevard Gambetta, le dimanche, de 9 h. à 12 h., et le jeudi, de 19 h. à 21 h.

D'autre part, le Comité ayant appris qu'une femme se présentait chez des Combattants républicains pour percevoir les cotisations 1935, avise ses membres que seul le collecteur officiel est chargé de percevoir les cotisations sur remise de la carte 1935.

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Les séances de secrétariat des 1er et 2me dimanches du mois de janvier seront reportées, en raison des fêtes du Nouvel an, respectivement les 3me et 4me dimanche du même mois.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES. — La perception des cotisations aura lieu ce dimanche 6 janvier, de 10 h. à midi, à l'estaminet de la Barque d'Or, 64 bis rue du Maréchal-Foch. De service: MM. Pierre Delerue et Jules Lejeune.

AMICALE MUTUELLE des CHAUFFEURS D'AUTOMOBILES de ROUBAIX et ENVIRONS. — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, de 10 h. à 12 h., au siège, Café du Forgeron, 43, Grande-Rue, recette mensuelle des cotisations diverses. Renseignements divers et inscriptions de nouveaux membres.

UNION DES MAITRES ARTISANS (Café Pandore, 23, rue Pauvrée). — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, de 11 h. à 12 h., permanence au siège social, rue Pauvrée. Paiement des cotisations. Mutuelle artisanale. Fiscalité. Contrats d'apprentissage. Renseignements divers.

UNION AMICALE ET MUTUELLE DES MAITRES-TAILLEURS DE ROUBAIX, TOURCOING ET ENVIRONS. — La Commission invite ses membres disponibles d'assister à la réunion organisée par la Fédération des Syndicats commerciaux détaillants, le mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, Grande-Rue, Roubaix.

FÉDÉRATION NATIONALE et MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Aujourd'hui dimanche 6, de 10 h. à 12 h., au siège, 126, rue de la Gare, permanence. Les secrétaires et trésoriers, tant pour la Mutuelle que pour la F.N.C. seront à la disposition des membres pour toutes demandes, tant civiles que militaires. Les membres en retard de cotisation sont priés de les régler immédiatement. Réunion du C.A. le 8 courant, à 19 h. 30.

Les travaux de rectification du cours de la Lys, à Wervicq-Sud

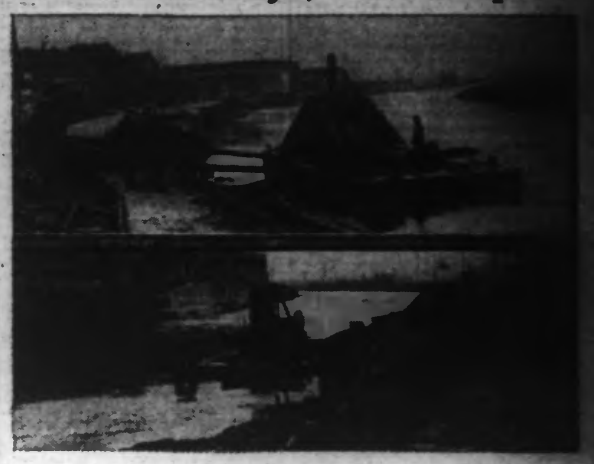

DEUX ASPECTS DES TRAVAUX (Ph. du J. de Ro.)

L'an dernier, nous avons déjà entretenu nos lecteurs, ici-même et aussi dans l'Almanach du « Journal de Roubaix », des importants travaux de rectification et de normalisation du cours de la Lys qui, depuis le début de 1934, se poursuivent activement tout au long des rives belge et française, depuis Comines jusque Menin c'est-à-dire sur environ 12 kilomètres.

Le but principal de ces grands travaux est surtout d'éviter à l'avenir, dans la mesure du possible, les inondations qui surviennent régulièrement pendant l'hiver et aussi d'améliorer grandement la navigation.

Après avoir travaillé rondement sur les rives de Comines, une équipe d'ouvriers spécialisés est occupée actuellement aux abords du pont frontière de Wervicq où déjà, un important travail a été entrepris au point de vue redressement, calibrage et dragage.

En ce qui concerne les abords du pont de Wervicq, le gros œuvre est déjà accompli, notamment vers la rive belge où la digue nouvelle, ayant pour base une profonde épaisseur de ciment-armé, s'élève maintenant à plus d'un mètre de hauteur.

Un peu plus tard, sans doute, les mêmes travaux seront effectués sur la rive française.

Le classement n'est déterminé ni par l'âge ni par la taille, ni par la race, mais par l'utilisation effective.

Les chiens pouvant être classés dans les deux catégories seront obligatoirement classés dans celle dont la taxe est la plus élevée.

1re catégorie. — Il faut entendre tout animal qui, non préposé spécialement à la garde, est laissé en liberté, est admis dans les maisons ou appartements, accompagne son maître dans ses sorties et ses promenades; les chiens servant à la chasse.

2me catégorie. — Il s'agit des chiens affectés exclusivement à la garde et non compris dans la catégorie précédente.

Le contrôle en cours d'année est exercé au moyen de médailles remises aux propriétaires de chiens de 1re catégorie, médailles qui doivent être attachées au collier des animaux.

Seuls les chiens de 1re catégorie, porteurs de médaille, peuvent être rencontrés dans la rue.

Les infractions entraînent le triplement de la taxe afférente à la catégorie à laquelle le chiens ayant fait l'objet d'une fausse déclaration aurait dû être classé.

AUX DÉBITANTS DE BOISSONS. — Le syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, invite ses adhérents à assister à la réunion organisée par la Fédération des syndicats commerciaux de Roubaix et ses cantons, qui aura lieu le mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, Grande-Rue à Roubaix. On y traitera: La situation du petit commerçant et les décrets-lois ».

AVIS AUX CHOMEURS. — Nous rappelons aux chômeurs qu'il n'y a pas de pointage lundi matin, mais mardi après-midi comme d'habitude.

Les bureaux de la rue Marie-Buisine seront fermés toute la journée du lundi 7 janvier.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Aujourd'hui dimanche, permanence de 10 à 12 h., au siège, 67, rue des Fabricants, 2me étage (ancienne école). Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans (salaires payés en 1934). De service: M. Dobbelaere.

CHEZ LES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Les membres détenant encore des listes de souscriptions pour les jouets de Noël sont invités à les faire rentrer d'urgence au siège, 46, boulevard Gambetta, le dimanche, de 9 h. à 12 h., et le jeudi, de 19 h. à 21 h.

D'autre part, le Comité ayant appris qu'une femme se présentait chez des Combattants républicains pour percevoir les cotisations 1935, avise ses membres que seul le collecteur officiel est chargé de percevoir les cotisations sur remise de la carte 1935.

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Les séances de secrétariat des 1er et 2me dimanches du mois de janvier seront reportées, en raison des fêtes du Nouvel an, respectivement les 3me et 4me dimanche du même mois.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES. — La perception des cotisations aura lieu ce dimanche 6 janvier, de 10 h. à midi, à l'estaminet de la Barque d'Or, 64 bis rue du Maréchal-Foch. De service: MM. Pierre Delerue et Jules Lejeune.

AMICALE MUTUELLE des CHAUFFEURS D'AUTOMOBILES de ROUBAIX et ENVIRONS. — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, de 10 h. à 12 h., au siège, Café du Forgeron, 43, Grande-Rue, recette mensuelle des cotisations diverses. Renseignements divers et inscriptions de nouveaux membres.

UNION DES MAITRES ARTISANS (Café Pandore, 23, rue Pauvrée). — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, de 11 h. à 12 h., permanence au siège social, rue Pauvrée. Paiement des cotisations. Mutuelle artisanale. Fiscalité. Contrats d'apprentissage. Renseignements divers.

UNION AMICALE ET MUTUELLE DES MAITRES-TAILLEURS DE ROUBAIX, TOURCOING ET ENVIRONS. — La Commission invite ses membres disponibles d'assister à la réunion organisée par la Fédération des Syndicats commerciaux détaillants, le mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, Grande-Rue, Roubaix.

FÉDÉRATION NATIONALE et MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Aujourd'hui dimanche 6, de 10 h. à 12 h., au siège, 126, rue de la Gare, permanence. Les secrétaires et trésoriers, tant pour la Mutuelle que pour la F.N.C. seront à la disposition des membres pour toutes demandes, tant civiles que militaires. Les membres en retard de cotisation sont priés de les régler immédiatement. Réunion du C.A. le 8 courant, à 19 h. 30.

CAISSE OUVRIÈRE DE Ste-ELISABETH, 57, rue de Rocroi. — Fermée.

CLUB ARTISTIQUE DE L'ESPEULE. — Demain lundi 7, rassemblement au siège, 79, rue des Fleurs, pour le banquet, à 15 h. 30.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'ESPEULE. — Aujourd'hui dimanche 6 janvier, pas de répétition; mardi 8, reprise des répétitions à 20 h., en vue de l'audition.

CROIX

Un poulailler est dévalisé rue de Lorraine

Plusieurs vols ont été commis ces jours derniers dans des clapiers et volières par des amateurs de volailles à bon marché. Un habitant de la rue de Lorraine, M. Gheheteux a déclaré au commissariat de police que quatre lapins, un pigeon et douze poules, d'une valeur totale de 200 fr., avaient été soustraits nuitamment dans son poulailler. Une enquête est ouverte.

LE DOCTEUR Roger SUEUR ouvrira son Cabinet le lundi 7 janvier, 62, rue de la Gare, à Croix. Consultations tous les jours, de 8 à 9 heures et de 13 à 15 heures. Téléphone : 216.64 Roubaix. 17661d

Une balance disparaît, rue Courbet

Une plainte a été déposée par un ancien commerçant, M. Camille Cancot, demeurant 101, rue de l'Amiral-Courbet, qui a déclaré avoir constaté la disparition d'une balance en marbre. Cette balance se trouvait dans la cour de son habitation et avait une valeur de 150 francs.

M. Dorandeu, commissaire de police, recherche l'auteur du vol.

ÇA, C'EST BIEN !

Madame C. DHEDENNE a le plaisir d'annoncer à son ancienne clientèle qu'elle rouvrira sa BOUCHERIE CHEVALINE, à son ancienne maison (Croix-Blanchet), le samedi 12 janvier. 17660

SERVICE DES ETRANGERS. — Il est instamment rappelé que le renouvellement des cartes au Service des Etrangers, au Commissariat de police, est suspendu jusqu'au 1er février.

AVIS AUX COMMERÇANTS. — La remise des bons de denrées des commerçants aura lieu lundi 7 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., salles des Œuvres Sociales, place de la République.

PHARMACIEN DE SERVICE, dimanche 6 janvier : M. Samson, place de la République.

ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Ce dimanche 6 janvier, permanence au siège, 7, rue Henri-Chevalier, de 9 à 11 h.

MUTILÉS ET INVALIDES DU TRAVAIL. — Ce dimanche 6 janvier, permanence au siège, 7, rue Henri-Chevalier, de 9 à 11 h.

WASQUEHAL

Une réunion à la Mairie des membres du Syndicat du lotissement Phares et du Sart

Les membres dirigeants du Syndicat des propriétaires des lotissements Phares et du Sart se sont réunis samedi à 14 h. 30 à la Mairie, sous la présidence de MM. Leleux, président du groupement et Demeulenaere, agent voyer cantonal et directeur des travaux municipaux.

Cette délégation examina les moyens à employer afin de faire reconnaître par la ville, les voies de cet important et nouveau quartier, et il fut décidé, notamment de mettre cette question définitivement au point au cours d'une assemblée générale qui réunira prochainement tous les membres adhérents au syndicat.

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent